Nations Unies S/PV.4971



Conseil de sécurité

Cinquante-neuvième année

Provisoire

4971e séance

Mercredi 19 mai 2004, à 10 heures
New York

Président :	M. Akram	(Pakistan)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Allemagne	M. Pleuger
	Angola	M. Gaspar Martins
	Bénin	M. Adechi
	Brésil	M. Sardenberg
	Chili	M. Muñoz
	Chine	M. Wang Guangya
	Espagne	M. Yañez Barnuevo
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	France	M. Duclos
	Philippines	M. Baja
	Roumanie	M. Dumitru
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

La situation entre l'Iraq et le Koweït

04-35531 (F)

La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation entre l'Iraq et le Koweït

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés de S. E. M. James Cunningham, le représentant des États-Unis, et de S. E. Sir Emyr Jones Parry, le représentant du Royaume-Uni.

Je donne maintenant la parole au représentant des États-Unis.

M. Cunningham (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Un an après l'adoption à l'unanimité de la résolution 1483 (2003), le présent rapport constitue le dernier rapport trimestriel conjoint des États-Unis et du Royaume-Uni sur la mise en œuvre des dispositions de la résolution.

Le 30 juin prochain, en effet, l'Autorité provisoire de la Coalition et le cadre d'occupation agréés et mis en place au titre de la résolution prendront fin. Le Conseil de gouvernement de l'Iraq aura cessé d'exister et un gouvernement intérimaire iraquien assumera la responsabilité et l'autorité du Gouvernement de l'Iraq, désormais souverain. Parmi les tâches qu'il devra prendre en charge, il aura la responsabilité critique de la préparation des élections de l'assemblée nationale de transition, qui devraient se tenir si possible d'ici la fin de 2004 et au plus tard le 31 janvier 2005.

Ce sont là des étapes importantes dans le cheminement du peuple iraquien vers l'autonomie démocratique. Il reste cependant beaucoup de travail difficile à accomplir. À ceux qui voudront défier et mettre à l'épreuve le nouveau Gouvernement intérimaire, nous tenons à signifier que nous restons fermement résolus à aider l'Iraq à réussir sa transition politique vers un gouvernement constitutionnel démocratique. Les éléments criminels, et notamment les terroristes étrangers, qui ciblent sans discrimination le peuple iraquien et les membres de la communauté internationale ne nous détourneront pas de cet objectif.

Avant de passer au détail de mon rapport sur la mise en œuvre de la résolution 1483 (2003), je pense qu'il convient d'aborder la question des sévices infligés aux prisonniers iraquiens à Abou Ghraib. Nous avons vu les images. Elles montrent des actes honteux qui entachent l'honneur et la réputation des États-Unis. Notre gouvernement et le peuple des États-Unis partagent à cet égard l'indignation et le dégoût du reste du monde. Le Président Bush a fermement condamné ces actes et présenté ses excuses pour ces sévices, dont il a déclaré que tous les responsables devraient répondre. Les États-Unis prennent des mesures pour veiller à ce que des actes de cette nature ne se reproduisent plus. Notre armée a mis en place un processus d'examen complet des pratiques et procédures employées dans les prisons iraquiennes et plusieurs enquêtes sont en cours.

Notre système judiciaire s'emploie diligemment à faire le nécessaire face à ces sévices. Les États-Unis ont déjà inculpé sept militaires d'infractions pénales et ont privé deux officiers de leur commandement. Le premier procès a eu lieu aujourd'hui. Plusieurs enquêtes sont encore en cours. Toutes les allégations de mauvais traitements font l'objet d'enquêtes approfondies. Un processus judiciaire transparent et équitable déterminera qui sont les coupables et ceux qui sont reconnus coupables seront châtiés.

Les forces américaines en Iraq sont tenues de fonctionner conformément aux Conventions de Genève et c'est une obligation que nous prenons très au sérieux. Des mesures immédiates ont été prises pour renforcer les pratiques employées actuellement par l'armée afin de veiller à ce que les forces américaines comprennent ces normes, soient bien formées à les appliquer et les respectent. Les États-Unis restent résolus à ménager au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) un accès aux prisonniers détenus par les États-Unis en Iraq et nous travaillons avec le CICR depuis le début de l'occupation. Les autorités militaires américaines ont enquêté sur les faits relevés et portés à leur attention par le CICR et continueront de travailler avec lui à l'avenir.

Comme l'a dit le Président Bush, dans les pays libres on fait face à ce type de sévices ouvertement et directement. La majorité écrasante des soldats américains se conforment scrupuleusement au droit international en matière de conflits armés et représentent les États-Unis de façon honorable. Mais la

démocratie exige que ceux qui outrepassent leurs pouvoirs soient traduits en justice.

Le 16 avril, les États-Unis avaient présenté un rapport détaillé au Conseil de sécurité conformément à la résolution 1511 (2003) et au nom de la force multinationale concernant les efforts et les progrès réalisés en vue de rétablir la paix et la sécurité. La force multinationale, y compris les forces armées iraquiennes et le Corps de défense civile iraquien sous son commandement, reste dévouée à sa tâche : les opérations de stabilisation, les efforts de reconstruction, la formation des civils et la tâche importante de formation des forces de sécurité iraquiennes.

Depuis le rapport présenté au titre de la résolution 1511 (2003), la situation s'est avérée particulièrement difficile en matière de sécurité. Le force multinationale poursuit l'offensive contre les éléments de l'ancien régime et les terroristes étrangers, à Fallujah et Ramadi. Les contingents de la force multinationale capturent ceux qui ont perpétré des attaques ou qui prévoient d'autres actes de violence. La force multinationale s'est employée à faire face à la regrettable kyrielle d'enlèvements survenus et prend également des mesures pour mettre fin à la situation d'anomie provoquée par Mouqtada Al-Sadr et son armée du Mahdi à Bagdad et dans le sud de l'Iraq. On ne peut laisser ces groupes priver les Iraquiens de leurs espoirs d'avenir. Il est à prévoir que des éléments violents s'essaieront à perturber le processus de transition et à déstabiliser l'Iraq, à mesure que nous nous rapprocherons du 30 juin.

Puisque nous avons fait un rapport détaillé il y a un mois au Conseil de sécurité sur les structures de sécurité, je ne vais pas décrire encore une fois aujourd'hui chacun des éléments des forces de sécurité iraquiennes. Plus de 210 000 citoyens iraquiens sont actuellement employés dans différentes composantes des forces de sécurité iraquiennes qui contribuent à la sécurité et à la stabilité de l'Iraq. Si le nombre de forces de sécurité iraquiennes n'a cessé de s'accroître, les chiffres seuls ne donnent pas une bonne image d'ensemble : la réponse des différentes forces de sécurité iraquiennes en avril était inégale et nous cherchons à améliorer la qualité des forces en question et leur direction. Avec notre aide, les Iraquiens ont accompli des progrès importants dans l'édification d'institutions de sécurité nationale, qui seront essentielles pour permettre au Gouvernement iraquien d'assurer l'ordre public. Des Ministères de la défense et de l'intérieur et un comité ministériel chargé de la sécurité nationale ont été établis. Construire une chaîne efficace de commandement des forces iraquiennes restera une priorité clef et un élément central de notre partenariat multinational.

Il faut aussi des systèmes judiciaire et pénitentiaire efficaces. Face aux éléments violents dont je parlais, la présence de la force multinationale restera nécessaire après le 30 juin afin d'assurer la sécurité et d'aider l'Iraq dans sa transition politique. Nous reconnaissons la nécessité d'un travail en partenariat étroit avec le peuple iraquien et les forces iraquiennes, comme l'indique la Loi administrative transitoire et nous ferons fond sur ce type de relations. Des dispositifs de coordination et de consultation seront mis en place entre la force multinationale et le Gouvernement intérimaire souverain de l'Iraq. Le combat contre le terrorisme et pour la sécurité et la stabilité de l'Iraq sera un combat commun.

Enfin, nous devons étoffer les forces de sécurité internationales en prévision du retour du personnel international des Nations Unies en Iraq. Nous travaillons à la mise en place d'une unité sous commandement unifié au sein de la force multinationale, qui sera chargée d'assurer spécialement la sécurité du personnel et des installations de l'ONU en Iraq. La capacité de l'ONU de poursuivre son rôle essentiel, à savoir l'aide à la préparation des élections iraquiennes, dépend de sa sécurité. Nous appelons instamment la communauté internationale à prendre part à cette tâche importante.

Je voudrais dire quelques mots, également, à propos des efforts iraquiens en vue de restaurer et d'établir les institutions nationales et locales d'administration représentatives. Après notre dernier rapport de février, le Conseil de gouvernement avait approuvé la Loi administrative transitoire qui servira de base juridique aux Gouvernements iraquiens intérimaire et de transition d'ici à la ratification d'une constitution permanente. Parmi ses principales dispositions, la Loi administrative transitoire stipule l'égalité des droits entre tous les Iraquiens, indépendamment de leur sexe, de leur culte, de leurs opinions, de leurs croyances, de leur nationalité, de leur religion ou de leur origine. Elle confirme l'unité de l'État iraquien, sur la base de structures fédérales, affirme le contrôle civil des services de sécurité de l'Iraq et l'indépendance de l'appareil judiciaire.

Cette loi prévoit également que la date des élections nationales de l'assemblée nationale de transition doit être le 31 janvier 2005 au plus tard, et si possible fin décembre 2004, et que la rédaction de la constitution permanente doit être terminée au plus tard le 15 août 2005, la transition au Gouvernement iraquien constitutionnellement élu devant avoir lieu d'ici au 31 décembre 2005. À ce propos, je signale que le Gouvernement de transition élu aura le droit et l'autorité de modifier les dispositions de la Loi administrative transitoire s'il le juge bon.

En mars, le Conseil de gouvernement de l'Iraq a invité l'ONU à fournir assistance et conseils au peuple iraquien pour la formation d'un Gouvernement iraquien intérimaire. L'Autorité provisoire de la Coalition a pleinement appuyé l'invitation du Conseil de gouvernement de l'Iraq. En réponse à cela, le Secrétaire général a envoyé en Iraq au début avril, son Conseiller spécial, l'Ambassadeur Brahimi. Dans le rapport que ce dernier a présenté au Conseil de sécurité le 27 avril, il a expliqué dans les grandes lignes une proposition relative à un gouvernement intérimaire, lequel comprendrait un président, deux vice-présidents, un premier ministre, un conseil des ministres qui ferait rapport au premier ministre et un organe consultatif. Il a également souligné le lien entre la sécurité et le processus politique, du fait que la sécurité est un élément essentiel à l'achèvement du processus, tandis que le processus politique même constituerait un apport considérable en faveur de la sécurité.

L'Ambassadeur Brahimi est retourné en Iraq au début du mois pour poursuivre des consultations à grande échelle avec le peuple iraquien en vue d'identifier pour la période précédant les élections un gouvernement intérimaire qui sera respecté et appuyé par les Iraquiens. Ces consultations se poursuivent.

Le gouvernement intérimaire sera l'autorité officielle d'un Iraq souverain le 30 juin. Un grand nombre d'Iraquiens ont exprimé le souhait que des limites soient imposées à l'autorité de ce gouvernement intérimaire, car ils estiment qu'il vaut mieux laisser un gouvernement iraquien élu décider de certaines questions. Nous notons que c'est aux Iraquiens de décider de ces limites dans le contexte du processus consultatif dirigé par l'Ambassadeur Brahimi.

Bien entendu, une étape clé de la transition politique de l'Iraq sera la mise en place d'un gouvernement choisi par la voie d'élections démocratiques. Des progrès substantiels sont réalisés pour ce qui est du processus électoral. L'équipe d'assistance électorale des Nations Unies dirigée par Carina Pirelli a d'excellentes relations de travail avec les responsables iraquiens et l'Autorité provisoire de la Coalition. Elle collabore avec les Iraquiens pour mettre sur pied les trois composantes principales du système électoral : une commission électorale indépendante, un accord sur les modalités électorales et une législation sur les partis politiques.

Mme Pirelli a signalé récemment que les préparations pour la création d'une commission électorale indépendante vont bon train. Un processus national de nomination, approuvé par le Conseil de gouvernement et ouvert à tous les Iraquiens pour qu'ils choisissent les membres de cette commission, est actuellement en cours dans les 18 gouvernorats. L'objectif du plan est de choisir les sept membres de la commission par le biais d'un processus d'examen méticuleux. Comme son nom l'indique, il s'agira là d'une commission indépendante et neutre. Bien que d'excellents progrès soient réalisés, nous sommes toujours confrontés à des délais extrêmement serrés. Le rôle moteur que joue l'ONU pour aider les Iraquiens à préparer les élections est et restera vital pour la transition politique de l'Iraq.

Je voudrais en venir maintenant au programme « pétrole contre nourriture ». L'Iraq continue de recevoir des biens achetés dans le cadre de ce programme, et le centre de coordination, mis en place au moment ou l'Autorité provisoire de la Coalition assumait la responsabilité des contrats restants du programme une fois le programme actuel terminé, continue de superviser les livraisons de nourriture et autres fournitures humanitaires qui se font dans le cadre du programme « pétrole contre nourriture ». Dans les trois gouvernorats du Nord, Dahuk, Arbil et As-Sulaymaniyah, le Bureau de coordination des projets a fourni une expertise technique et un financement pour la continuation de plus de 100 projets prioritaires dans les domaines de l'énergie, l'agriculture, la santé, l'éducation et le bâtiment.

Des programmes de renforcement des capacités et d'aide technique ont été lancés ces derniers mois dans les ministères iraquiens pertinents afin d'améliorer les capacités iraquiennes d'acquisition de produits essentiels et de contrôler les livraisons de marchandises effectuées dans le cadre du programme « pétrole contre nourriture ». Ceci permettra de veiller

à ce que les Iraquiens puissent gérer le reste des contrats et des projets de ce programme une fois que le centre de coordination et le Bureau de coordination des projets seront éliminés avec le transfert de l'autorité à un Iraq souverain le 30 juin.

Je note enfin que le Bureau d'audit suprême iraquien a réuni, centralisé et mis en sécurité des documents du programme « pétrole contre nourriture » en préparation de l'enquête qu'il va effectuer sur ce programme, et il a signalé qu'il était prêt à aider l'ONU et les autres enquêtes sur les abus présumés.

Pour ce qui est du désarmement, le Groupe d'investigation en Iraq continue ses travaux de recherche et d'élimination des armes de destruction massive iraquiennes, des systèmes de vecteurs de missiles interdits et des infrastructures connexes. Il est trop tôt pour tirer des conclusions. Le Groupe d'investigation en Iraq a beaucoup de travail à faire, devant notamment donner suite aux rapports continus et fréquents faisant état de caches d'armes. Il a déjà noté de nombreuses violations des sanctions de l'ONU dans des activités que le régime de Saddam Hussein aurait dû signaler à l'ONU dans le cadre des résolutions du Conseil de sécurité. Le Groupe d'investigation en Iraq a découvert des tentatives iraquiennes illicites d'acquisition de matériel à double usage en violation des sanctions de l'ONU et il a noté des efforts considérables se poursuivant jusqu'en 2003 et visant à tromper les inspecteurs de l'ONU. Il a également identifié des programmes de recherche iraquien aux applications potentielles dans toute une gamme de programmes d'armes de destruction massive. Enfin, le Groupe d'investigation en Iraq cherche à déterminer quelles étaient les intentions stratégiques de Saddam en matière d'armes de destruction massive et à l'égard du régime d'inspection de l'ONU.

Je dirai pour conclure qu'au cours des prochaines semaines, le Conseil examinera un projet de résolution qui tiendra compte des grandes étapes futures de la transition politique de l'Iraq et prendra une décision en la matière. Nous nous trouvons à un moment critique de l'histoire de l'Iraq. Le 30 juin sera une étape cruciale sur la voie de l'instauration d'un Iraq indépendant, démocratique et stable en paix avec lui-même et avec ses voisins. Le moment est venu pour le Conseil de sécurité et la communauté internationale d'appuyer ensemble l'Iraq et son peuple.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Cunningham de son exposé très complet. Je donne à présent la parole au représentant du Royaume-Uni.

Sir Emyr Jones Parry (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Les trois derniers mois ont été difficiles pour l'Iraq où ceux qui veulent empêcher le peuple iraquien de reconstruire son pays et de gérer ses affaires n'ont cessé de lancer des attaques. Néanmoins, les progrès ont continué dans des domaines clés et aujourd'hui, je vais présenter le travail réalisé dans les services essentiels, l'économie, les droits de l'homme et la justice. L'annexe qui sera distribuée contient plus de détails sur ces points.

Je voudrais, comme l'Ambassadeur Cunningham, dire d'abord quelques mots sur la question des détenus. Le personnel britannique en Iraq opère dans le respect de la Convention de Genève et du droit international – et ce sont là des obligations que nous prenons très au sérieux. Il est totalement inacceptable de faire subir des sévices à des prisonniers, et le Gouvernement du Royaume-Uni n'hésitera pas à prendre des mesures si des soldats britanniques ne respectent pas les obligations qui sont les leurs en vertu du droit humanitaire international ou des normes élevées auxquelles s'attendent l'opinion britannique et l'opinion internationale.

Nous avons travaillé en étroite collaboration avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) depuis le début de l'occupation. Le Ministère de la défense a fait des enquêtes approfondies sur tous les cas individuels que le CICR ou d'autres organes internationaux nous ont signalés, ainsi que sur tous les incidents où des civils sont morts en détention. Le centre d'internement du Royaume-Uni près de Bassora fait périodiquement l'objet de visites du CICR qui a un accès entier et sans entrave aux détenus. Les recommandations faites part le CICR sur les procédures à suivre dans les installations gérées par le Royaume-Uni ont été mises en œuvre.

Depuis l'arrivée des soldats britanniques en Iraq, il y a eu 33 enquêtes de la police militaire royale, dont 12 sont encore en cours. Dans 15 des 21 enquêtes terminées, la conclusion a été que les accusés n'avaient rien à se reprocher. Dans les six autres cas, les autorités militaires examinent les recommandations qui ont été faites.

Le Gouvernement du Royaume-Uni a présenté des excuses inconditionnelles à tous les Iraquiens qui

ont été maltraités par des soldats britanniques. Nous ne tolèrerons pas ces comportements et nous continuerons d'enquêter sur toute allégation rapidement et en profondeur. Nous sommes déterminés à ne laisser aucun cas de sévices faire oublier le bon travail accompli par les milliers de soldats britanniques qui risquent leur vie pour aider les Iraquiens à bâtir un avenir meilleur ou la réputation du Royaume-Uni dans le domaine des droits de l'homme.

Je vais passer maintenant à la prestation de services. Pour ce qui est de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, nous continuons à œuvrer à une réhabilitation à long terme des infrastructures essentielles dans ces domaines.

Des travaux de génie civil ont été menés à bien dans trois stations d'épuration des eaux usées à l'extérieur de Bagdad, et des réparations ont été achevées à une station d'épuration des eaux usées. Le réseau d'adduction d'eau de Safwan a également été remis en état, approvisionnant en eau potable 40 000 habitants. À Bassora, la qualité et le volume des eaux devraient dépasser cet été les niveaux atteints avant la guerre.

En ce qui concerne l'énergie, le relèvement à long terme se poursuit, avec pour objectif l'établissement d'un réseau électrique viable. De nouvelles capacités installées ont été adjointes aux centrales électriques de Kirkouk et de Bagdad-Sud. La production d'énergie électrique est actuellement d'environ 3 800 MW par jour. L'objectif de l'Autorité provisoire de la Coalition est d'accroître la puissance installée à 6 000 MW par jour d'ici le 30 juin.

La production et les exportations de pétrole continuent d'augmenter, les productions récentes atteignant environ 2,4 millions de barils par jour et les exportations s'élevant environ à 1,8 millions de barils par jour. Si l'on en croit les prévisions, les recettes pétrolières seront pour cette année de l'ordre de 18 milliards de dollars, et atteindront d'après les projections actuelles 28 milliards de dollars d'ici la fin de 2005.

En ce qui concerne les transports, d'importants travaux de modernisation sont entrepris aux trois grands aéroports internationaux de Bagdad, Bassora et Mossoul. Au port d'Oum Qasr, le renflouage de 19 épaves s'est achevé pour faciliter le trafic portuaire, et le port a été connecté au réseau électrique. Le réseau ferroviaire de la République iraquienne assure actuellement le transport quotidien des passagers entre Bagdad et Bassora et Mossoul jusqu'en Syrie.

Des travaux considérables sont également entrepris pour remettre en état le système des télécommunications. Il y a actuellement 760 000 abonnés actifs au téléphone fixe et environ 390 000 abonnés au téléphone mobile. Le chiffre total représente une augmentation de 38 % par rapport au nombre d'abonnés au téléphone fixe avant le conflit.

Une nouvelle Commission iraquienne des communications et des médias a été créée, avec pour domaine de compétence les télécommunications et la radiodiffusion.

En ce qui concerne les soins de santé, en dépit de certaines difficultés, quasiment l'ensemble des 240 hôpitaux iraquiens sont opérationnels. La vaccination systématique des enfants a repris et, avec le concours du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (l'UNICEF) et du Ministère de la santé, 4 000 agents de santé et 124 chefs de service mènent chaque mois une campagne de vaccination. Le Ministère iraquien de la santé a récemment créé un centre d'opérations ouvert 24 heures sur 24 pour coordonner le règlement des problèmes de santé.

En ce qui concerne l'éducation, Agency for International Development des États-Unis (USAID), les forces de la coalition et les organisations non gouvernementales ont remis en état plus de 2 300 écoles. Presque toutes les écoles à Bagdad ont bénéficié d'un programme de microsubventions pour assurer des réparations et obtenir les fournitures de leur choix. L'USAID a récemment annoncé l'octroi d'une nouvelle subvention de 12,6 millions de dollars à l'UNICEF pour poursuivre ses activités d'appui au Ministère de l'éducation.

Je voudrais à présent passer aux faits économiques. Le cours du pétrole singulièrement élevé et certains transferts substantiels de fonds liés au programme « pétrole contre nourriture » ont grossi les finances publiques iraquiennes de plusieurs milliards de dollars. Par conséquent, le Ministère des finances iraquien a rendu public un budget révisé pour 2004 qui répertorie les nouvelles dépenses et fixe de nouvelles allocations budgétaires pour les ministères iraquiens.

À compter du 6 mai, le solde crédité au compte du Fonds de développement pour l'Iraq était de 10,2 milliards de dollars. Le 5 avril, l'Autorité de la

Coalition a annoncé que le contrat d'audit pour le Fonds de développement pour l'Iraq a été passé avec KPMG Services-conseils et gestion des risques après avoir recueilli l'approbation du Conseil international consultatif et de contrôle.

De nouvelles dispositions législatives ont été adoptées dans le domaine économique. Les mesures visent notamment à s'assurer que le Conseil supérieur de contrôle iraquien agit en tant qu'institution publique indépendante en association avec les inspecteurs généraux nommés dans chaque Ministère.

Une nouvelle loi iraquienne sur la Banque centrale établit un nouveau cadre d'opérations bancaires pour l'Iraq et de nouveaux modes de travail pour la Banque centrale nouvellement indépendante.

Des amendements ont été apportés aux textes de loi portant sur les droits d'auteur, les brevets et les marques de fabrique afin de créer les conditions propices à des échanges commerciaux équitables et permettre, à terme, l'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Une loi intérimaire sur les valeurs mobilières permet la relance de la bourse de Bagdad en tant que moyen susceptible d'encourager les capitaux privés, fait plus important encore, laisse à un prochain Gouvernement iraquien le soin de déterminer la forme future des opérations boursières en Iraq.

L'Autorité de la Coalition ne cesse d'être préoccupée par le problème du chômage et a récemment mis en place un programme de travaux publics dans les grands centres urbains. Il s'intitule l'initiative des « sept villes » et vise à créer des emplois en plus des 345 000 qui ont été créés, selon l'Autorité provisoire, dans le cadre du processus de reconstruction.

Je vais à présent m'appesantir sur la question des droits de l'homme et de la justice. La promotion d'une culture positive des droits de l'homme en Iraq concerne trois domaines indépendants mais complémentaires : premièrement, un Ministère des droits de l'homme efficace; deuxièmement, une Commission nationale des droits de l'homme indépendante, y compris un médiateur pour les droits de l'homme; et troisièmement, des organisations non gouvernementales chargées des droits de l'homme viables, actives et durables.

En avril 2004, l'Ambassadeur Bremer et le Conseil de gouvernement ont approuvé la nomination de Bakhtiar Amin, un militant des droits de l'homme, en tant que Ministre adjoint aux droits de l'homme. M. Amin a, depuis lors, pris les fonctions de Ministre. Environ 130 employés travaillent actuellement dans ce Ministère.

Des efforts visant à assurer la formation dans des lieux sûrs à l'étranger sont en cours, et avec le plein appui de l'Autorité provisoire de la Coalition et grâce aux apports financiers d'USAID, le Ministère des droits de l'homme a nommé deux de ses juristes pour faire office d'observateur et assurer la liaison avec les familles sur place à la prison d'Abou Ghraib.

Le budget iraquien pour les droits de l'homme s'élève environ à 14,3 millions de dollars pour 2004 tandis qu'un montant supplémentaire de 15 millions de dollars a été consacré aux droits de l'homme au titre du budget additionnel autorisé par le Congrès des États-Unis. Le Tribunal spécial iraquien a nommé son administrateur, ainsi que ses sept premiers juges d'instruction et cinq procureurs. Un cours de formation a été organisé à l'intention de juges iraquiens à La Haye du 5 au 7 mai 2004. Un autre est prévu pour juillet, et les États-Unis fourniront une assistance par le biais d'un bureau du Conseiller chargé des crimes commis sous le précédent régime.

Le Bureau des droits de l'homme et de l'administration de la justice de l'Autorité a presque achevé la remise à neuf d'une ancienne prison pour entreposer en lieu sûr les dossiers et les éléments de preuve. Une base de données relative aux droits de l'homme a également été mise sur pied. Le 23 avril, l'Ambassadeur Bremer a annoncé la création d'une Commission nationale du souvenir.

Le budget additionnel du Congrès des États-Unis incluait 1 million dollars pour la création d'une Commission nationale des droits de l'homme. Comprenant un Bureau du Médiateur, la Commission agira en tant qu'instance indépendante dotée des compétences nécessaires pour recevoir des plaintes concernant les violations présumées des droits de l'homme par le Gouvernement.

Une autre question clef est le travail que continue de réaliser l'Autorité pour encourager la participation active des femmes. Le Département du développement international du Royaume-Uni a fourni deux conseillers pour la parité pour assister l'Autorité dans

ses efforts, et l'USAID a octroyé plus de 55 subventions à hauteur de 3 millions de dollars portant sur les questions liées aux femmes, notamment en vue de créer 14 centres de soutien aux femmes. Un vaste ensemble d'associations féminines sont apparues l'an passé, et le Ministère des droits de l'homme a commencé à organiser des ateliers hebdomadaires consacrés aux questions liées aux femmes.

En dépit des nombreuses circonstances difficiles sur le terrain, beaucoup a été fait et est fait en Iraq. La dévolution véritable de l'autorité souveraine à un Gouvernement intérimaire iraquien le 30 juin marquera la prochaine étape mémorable, permettant au peuple iraquien de décider de son sort et de préparer la voie vers des élections démocratiques d'ici janvier 2005.

De notre côté, nous activons nos préparatifs en vue de cette occasion historique. Onze ministères ont déjà été placés sous contrôle iraquien, et d'autres transferts sont prévus pour les jours à venir. Tout cela s'inscrit dans le processus de restitution intégrale de la souveraineté iraquienne.

Le peuple créatif et talentueux de l'Iraq devra continuer de recevoir notre appui tout au long de sa marche vers les élections et l'adoption d'une constitution permanente. Les récents événements montrent que les extrémistes étrangers et les membres de l'ancien régime sont toujours décidés à empêcher les Iraquiens d'être maîtres de leur avenir politique, alors que la reconstruction de l'Iraq demeure une tâche gigantesque. Le Royaume-Uni espère que la communauté internationale continuera de prêter son concours au Gouvernement et au peuple iraquiens en cette heure extrêmement décisive.

Au cours des prochaines semaines, le Conseil continuera d'examiner un nouveau projet de résolution sur l'Iraq. Ce projet de résolution devra clairement marquer le passage à un gouvernement iraquien intérimaire et souverain. Il devra également être une manifestation de notre appui total à ce gouvernement et à une progression continue de l'Iraq sur la voie d'élections démocratiques.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie Sir Emyr Jones Parry de son exposé détaillé.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 55.